



MERVENTAIS

Tout s'enchaîne ici-bas et nous devons pieusement " recueillir les traditions ...

(E. Boulaye)

GEOFFROY II de Lusignan, fils de Eustache Chabot, " Dame de Mère-Vent, de Vol-Vent " et de Geoffroy I de Lusignan a surtout laissé dans notre région et dans l'histoire, le souvenir d'un personnage redoutable, se livrant passablement au brigandage, semant la terreur parmi les populations environnantes, s'attaquant sans discernement au menu peuple, seigneurs ou gens d'Eglise.

Il nous est rapporté que Geoffroy enfant, déjà de forte constitution, " faisait mourir ses nourrices, à force de presser leurs mamelles tariées".

" Dès l'âge de sept ans, il se plut à massacrer ses écuyers ".

Très tôt, on remarqua chez l'enfant, une dent démesurément longue et qui soulevait sa lèvre supérieure.

Les chroniqueurs de l'époque disent à propos de cette dent, " qu'elle luy yssait plus d'un pouce (2,70 cm.) hors de la bouche ".

Cependant, nous ne possédons aucun portrait de Geoffroy fait de son vivant. Ceux que nous avons sur des gravures ou des médailles ont été reproduits après sa mort et probablement à partir de la tradition orale et des archives de la famille Lusignan, que Jean d'Arras a utilisées pour écrire son " Roman de Mélusine " .

Cette disgrâce physique était-elle réelle ?

Pourtant, l'historien, Mr Farcinet, qui a fait des recherches sérieuses sur la famille Lusignan, nous dit à propos de la dent de Geoffroy II :



GEOFFROY A LA GRAND DENT DE LUSIGNAN.

" Elle a probablement été exagérée, sinon inventée ". Il dit aussi, " que cette singularité plus ou moins prononcée avait été remarquée chez plusieurs autres descendants de la famille des Lusignan, ce qui permettrait de croire que Geoffroy II pouvait bien être porteur d'une de ces dents extraordinaires ".

D'aucuns pensent pourtant que le caractère de Geoffroy pourrait être également à l'origine de son surnom :

" GEOFFROY LA GRAND DENT "

" L'homme était immense, son individualité profonde, sa volonté sans bornes, S'abandonner sans contrainte à toute sa fougue, à toute son énergie, telle était l'habitude de cet homme, ce guerrier qui chevauchait la nuit, le jour, qui guerroyait pour voir le sang ruisseler sous les armes " (Ch. Arnault).

Elevé par son père, auquel plus tard il succédera à la tête de la seigneurie, comme lui, il aura la réputation

" d'être cruel et perdu de mœurs " mais aussi " moult vaillant homme "....

Participant ainsi que les seigneurs de l'époque, aux faits d'armes, aux tournois, aux joutes, aux jactances, le jeune Geoffroy affiche partout son esprit d'indépendance et grandit selon ses caprices, ses fantaisies, laissant libre cours à ses vices, sa colère, sa violence.

" C'était l'énergie personifiée de son époque où la vie et la sève débordaient. Geoffroy, c'était le mouvement, c'était la tempête. Faire sa volonté toujours, marcher devant soi toujours, telle était la devise de celui qui, pour contenter ses caprices et ses passions d'un jour, ne craignait pas de perdre son repos, chevauchant des heures durant, et de voler au devant du péril sans regrets et sans crainte " (Ch. Arnault).

A cette époque, la situation en Poitou est assez particulière.

Nous nous souvenons que le roi d'Angleterre (Jean-sans-Terre) pour ses terres sur le continent (Normandie, Maine, Anjou, Aquitaine, Poitou - donc Mervent -) est vassal du roi de France Philippe-Auguste et cependant bien plus puissant que lui. La rivalité des deux rois entraînera les barons et les comtes de ces provinces à suivre l'un ou l'autre de leurs suzerains, se soumettant tantôt à Jean-sans-Terre, tantôt au Capétien, souvent suivant leur intérêt personnel.

Pour régner sur les provinces du continent, Jean-sans-Terre après la mort de Richard-Coeur-de-Lion, a évincé son neveu Arthur de Bretagne, fils de leur aîné défunt, et héritier légitime. Philippe-Auguste soutient Arthur qui est orphelin.

Par deux fois au moins, les seigneurs poitevins vont faire appel au roi de France contre leur suzerain immédiat Jean-sans-Terre, notamment lors de son mariage avec Isabelle d'Angoulême et lors de la mort de son neveu Arthur.

Nous nous permettons de relater plus en détail ces deux événements qui amenèrent mécontentement et soulèvement en Poitou et en Bretagne.

Revenons donc en juin 1200, à Angoulême.

La fête se prépare au palais du comte Aymar Taillefer. Un repas pantagruélique promet de rassasier tous les convives qui s'annoncent nombreux. On y attend même le nouveau roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine : Jean.

Aymar Taillefer passe pour un hôte fastueux, hospitalier, et, en ce jour, on va célébrer le mariage de sa fille unique Isabelle âgée de quinze ans. Elle va s'unir " au plus vaillant, au plus puissant, au plus aimable aussi des grands féo-



des environs : Hugues X de Lusignan, comte de la Marche ".

Page 64

Au palais se presse une foule brillante : les plus grands noms de la province, les plus séduisants seigneurs et les dames dans leurs plus beaux atours, parées de leurs plus riches bijoux. Le groupe le plus bruyant entoure l'heureux fiancé. Il y a là



Isabelle d'Angoulême

ses grands-oncles : Geoffroy I de Lusignan, seigneur de Mervent et son frère Raoul comte d'Eu, Savary de Mauléon, le chevalier-poète seigneur de Fontenay et ami de la famille, Geoffroy de Rancon seigneur de Taillebourg, petit-cousin de Hugues

Hugues qui a environ dix huit ans les domine tous. C'est presque un géant et sa force est proverbiale.

" Noir de poil, brun de peau avec des yeux bleus ", il est bien le digne descendant de tous ces " Hugues dits le Brun ", ses ancêtres de Lusignan.

Le fiancé était sans contredit un garçon magnifique mais Isabelle était également d'une remarquable beauté. Les chroniqueurs de l'époque la décrivent " grande, mince, souple, possédant le plus fier et plus ravissant visage. Une masse d'or mettait en valeur le vert de ses yeux ; son allure était celle d'un magnifique animal de race " .

Elle portait pour l'occasion une écrasante robe de brocart vert et des bijoux

de grande valeur la paraient.

Cependant ce mariage ne se fera pas. A l'arrivée de Jean-sans-Terre, tout va se précipiter. Celui-ci doit conduire la fiancée à l'autel, mais au lieu de lâcher là, la main de la jeune fille qui décidément lui plaît beaucoup, il la serre plus fermement et sans se soucier de l'assistance, il ordonne à l'évêque qui descend vers eux :

- " Marie-nous évêque ! Je déclare ici ma volonté de prendre, sur le champ, cette jeune fille pour épouse ! " .

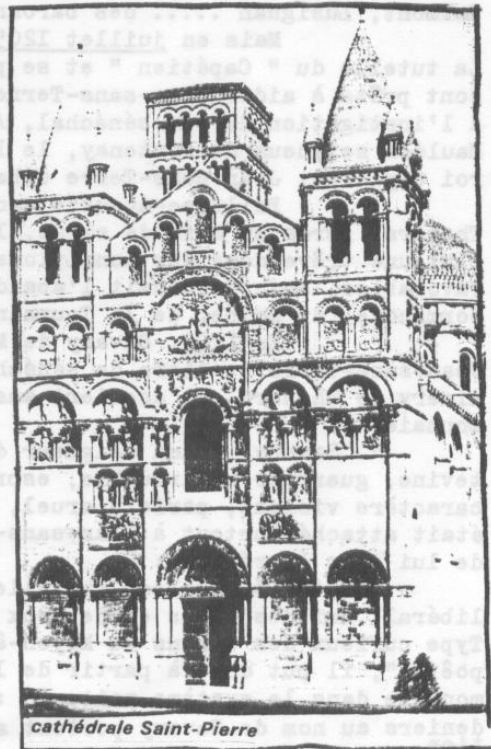
Comment résister à un suzerain ? Malgré les protestations véhémentes d'Aymar Taillefer et de Hugues prêts à frapper le roi, le prélat va unir Jean-sans-Terre et Isabelle consentante. L'orgueilleuse jeune fille est au fond très fière de devenir reine d'Angleterre. Dès la fin de la cérémonie le roi anglais emmène sur le champ la jeune femme, laissant l'assistance médusée.

Après un tel affront fait au chef des Lusignan, donc à la famille entière, et aux barons ses amis, une révolte éclate. Mais les troupes que Jean-sans-Terre avait sur place, dans ses fiefs du Poitou, ont rapidement raison de ce soulèvement.

En mai 1201, Hugues X de Lusignan qui ne se tient pas pour battu, en appelle au roi Philippe-Auguste (leur suzerain commun pour les provinces françaises) pour la conduite de son rival. Le 25 mars 1202, le roi de France, cite Jean-sans-Terre à comparaître devant la Cour des Pairs de France, pour répondre de sa félonie à l'égard de Hugues X de Lusignan. Il le somme également de bien vouloir restituer les terres dont il s'est approprié à la mort de son frère aîné, et qui auraient dû légitimement revenir à son neveu Arthur : l'Anjou, le Maine, la Touraine, et aussi la Normandie.

Jean-sans-Terre refuse de se soumettre et de paraître devant le roi.

Le 28 avril 1202, la Cour de France, (écrit le chroniqueur anglais Raoul de Coggeshall)



cathédrale Saint-Pierre



Page 65
 déclare " que le roi d'Angleterre doit être privé de toutes ses terres sur le continent, pour avoir dédaigné de rendre à son suzerain la plupart des services qu'il lui devait comme vassal et avoir constamment désobéi à ses ordres".

Après cette condamnation, Philippe-Auguste prend l'oriflamme et se met en campagne. Il se propose de conquérir la Normandie pendant qu'Arthur s'emparera de la Touraine et du Poitou.

Ce dernier aidé de Hugues de Surgères, vicomte de Chatellerault, enlève Loudun et Mirebeau. Mais les armées de Jean-sans-Terre surprennent les assiégés et les font prisonniers, y compris Arthur.

La vengeance de Jean va être cruelle. Plusieurs seigneurs poitevins meurent en prison, d'autres sont expédiés en Angleterre. Avant de regagner lui même son royaume, Jean-sans-Terre élimine lâchement son neveu Arthur, le tuant de ses propres mains dans sa prison de Rouen.

Ce crime abominable, même en ces temps de mœurs rudes et barbares, indignes les Bretons qui à leur tour en appellent à la justice de Philippe-Auguste. La plupart des seigneurs du Poitou et de l'Anjou se rapprochent alors de Philippe-Auguste et signent avec lui un véritable traité par lequel ils se reconnaissent ses vassaux directs.

Le 23 mars 1203, Geoffroy I de Lusignan, seigneur de Mervent et Vouvant, prête serment d'allégeance au roi capétien qui lui rend quelques possessions dont l'avait dépouillé Jean-sans-Terre. Nous verrons par la suite que, pour ménager ses intérêts, il ne fera pas toujours honneur à la parole donnée.

Dependant la campagne continue.

En août 1204, Philippe-Auguste fait son entrée à Poitiers, y nommant sénéchal Aimery de Thouars. Le capétien est maintenant maître de la Normandie, du Maine, de la Touraine, de l'Anjou, du Bas-Poitou, de la Saintonge à l'exception de la Rochelle. Il est donc suzerain immédiat des seigneuries de Mauléon, Parthenay, Talmont, Lusignan des baronnies de Mervent et Vouvant

Mais en juillet 1205, déjà, les seigneurs poitevins trouvent pénible la tutelle du " Capétien " et se plaignent d'être trop lourdement imposés. Certains sont prêts à aider Jean-sans-Terre à reconquérir son domaine. Au printemps de 1206, à l'instigation de son sénéchal, Aimery de Thouars, suivi entre autres de Savary de Mauléon seigneur de Fontenay, le Poitou et le Saintongeais se révoltent contre le roi capétien. Jean-sans-Terre débarque à la Rochelle et reprend une partie du Poitou.

Philippe-Auguste accourt et l'assiège à Thouars. Après un mois de siège, le roi de France conclut une trêve dont les conditions lui sont évidemment favorables. Jean reconnaît l'abandon de fait de la Normandie, du Maine, de la Touraine et de l'Anjou.

En 1209, Savary de Mauléon obtient de Jean-sans-Terre le titre de sénéchal qu'avait perdu Aimery de Thouars. Il acquiert aussi le droit de battre monnaie.

" Savary, grand seigneur de la féodalité poitevine, guerrier remarquable, esprit politique au caractère violent, parfois cruel, également aventurier, était attaché surtout à Jean-sans-Terre ". On retient de lui dans la région :

" Qu'il était beau chevalier, courtois, docte, libéral, ami des dames et de ceux qui les aimaient ". Type curieux des barons du Moyen-âge, " chevalier-poète ", il put donc à partir de 1214 faire battre monnaie dans le système poitevin : les monnaies ou deniers au nom de Savary portent au droit, l'inscription



Philippe-Auguste (1165-1223)



" M E T A L O ", avec deux croissants. Il y en eut de plusieurs types, notamment une, qui portait l'initiale de sa deuxième femme Amable du Bois.

De ce personnage étonnant par sa versatilité, nous avons aussi une pendeloque (ci-contre) de métal représentant son blason : " un lion doré d'un grand style s'y dresse au milieu d'un champ d'émail lie-de-vin, très altéré, l'écu bordé d'un autre émail très terne porte six besants d'or " (R.B.P. I893, I9I6).

Année I2I4

Philippe-Auguste se trouve devant une puissante coalition organisée par les comtes de Flandre et de Boulogne, l'empereur d'Allemagne et les ducs de Hollande et de Brabant.

En février, Jean-sans-Terre profite de la mobilisation des armées capétiennes dans le Nord, il y voit une excellente occasion de reprendre ses terres et décide, avec son armée de quinze mille " Brabançons " (bandes de soudards sans foi, ni loi, se vendant

à la plus offrant, mais braves à l'attaque) de débarquer à nouveau à la Rochelle. Sa présence amène de nombreux barons, parmi lesquels Savary de Mauléon, à abandonner la cause du Capétien. Jean-sans-Terre remporte des succès rapides. Sous l'effet de la surprise, il enlève Marans (Ch. M.), passe à Fontenay, fief de Savary.

Le I4 mai I2I4, il s'installe à Parthenay chez son partisan Hugues l'Archevêque, d'où il se prépare à attaquer les Lusignan restés fidèles au roi de France, en particulier Geoffroy I de Lusignan qui possédait aux confins de la Gâtine, les deux châteaux de Mervent et Vouvant.

Jean-sans-Terre et sa troupe se regroupent aux abords de la forêt et arrivent devant Mervent qu'ils assiègent, le vendredi d'avant la Pentecôte, le I6 mai. " Le château était en état, mais les défenseurs manquaient. Une poignée d'habitants qui s'étaient jetés dans le château s'employèrent activement, héroïquement à sa défense Les assaillants en nombre considérable pressaient de toutes parts Les pierriers anglais faisaient rage et devant les forces décuplées, le château ouvrit ses portes; Mervent capitula après deux jours de siège, le I8 mai I2I4. Jean-sans-Terre y installa un certain Lupillon, chef de ses arbalétriers avec une garnison, tandis que le gros de l'armée se dirigeait à travers la forêt vers Vouvant".

Cependant, l'attaque surprise, puis le siège de Mervent, avaient permis à Geoffroy I de Lusignan, seigneur dudit lieu, déjà très âgé, mais surtout à ses deux fils Geoffroy-La-Grand-Dent et le cadet, Guillaume dit de Valence, de rallier leurs troupes éparées.

Vouvant, où il possédait " un autre moult riche et moult fort château ", était une place d'importance, aux fortifications puissantes et toutes neuves. Une double enceinte entourait la " ville " et le château de murailles solides, flanquées de douze tours massives et d'un énorme et haut donjon.

Vouvant fut assiégé le I9 mai. Le siège dura trois jours. La place fut battue en brèche par les pierriers anglais. Devant la force de ces " Brabançons ", les murailles n'eurent pas tenu longtemps. Aussi Hugues X de Lusignan, comte de La Marche (venu au secours de son grand-oncle et de ses deux fils), malgré ses différends avec Jean-sans-Terre demande à traiter avec lui, pensant qu'il valait mieux parlementer et sauver ainsi du pillage les terres et castels de la famille.

L'ouragan passé, on verrait quel parti prendre !

Le Sire de Mervent et Vouvant comprenant que toute résistance était inutile, accepta la proposition de son parent Hugues X. Après la capitulation de Vouvant, Jean-sans-Terre vola aux secours de ses autres troupes en position dans la citadelle de Moncontour, fief et château de Geoffroy II dit la Grand-Dent. Cette place est assiégée par Louis, fils de Philippe-Auguste qui oblige Jean-sans-Terre et ses troupes à se rendre.



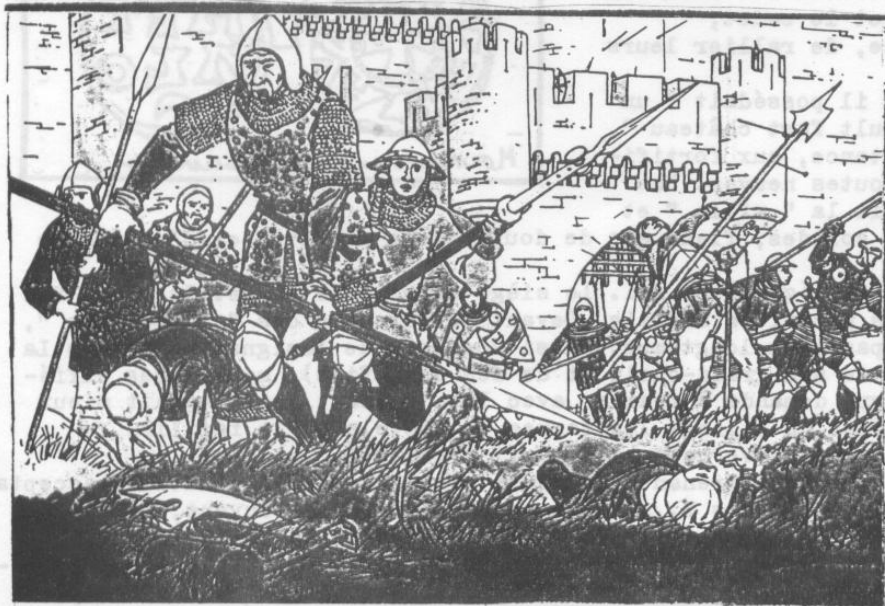
Le 24 mai 1214, celui-ci se retire à Parthenay où il fait venir parmi d'autres, le seigneur de Mervent Geoffroy I et ses deux fils (Geoffroy et Guillaume), son frère, Raoul de Lusignan, comte d'Eu, Hugues X de Lusignan, comte de la Marche. Ces Lusignan qui ayant traité avec lui et trahi ainsi la cause du roi de France se soumettent de nouveau à Jean-sans-Terre qui redevient leur suzerain immédiat.

Geoffroy I, retrouve ses châteaux. Il rentre en possession de celui de Mervent avec tous les approvisionnements qu'il renfermait à l'exception de ses balistes (lance-projectiles) et de ses armes (voir, bull. N° 5, pour un boulet de pierre anglais trouvé au château).

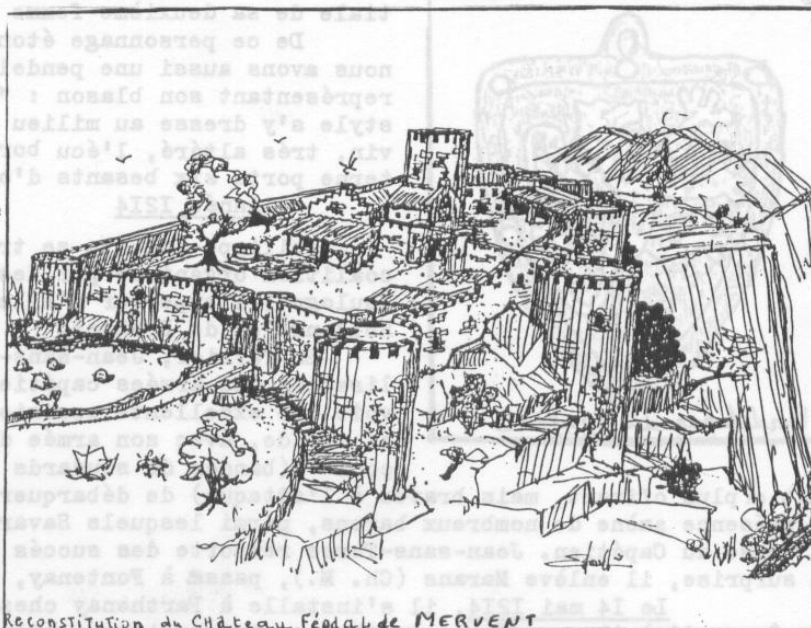
Jean-sans-Terre se dirige alors vers la Loire où ses troupes rencontrent celles de Louis VIII. En juin, il est vaincu à la Roche-aux-Moines, pendant que dans le nord les armées de son père Philippe-Auguste mettent en échec les coalisés remportant la grande victoire de Bouvines, le 27 juillet 1214. En Août suivant, le dauphin Louis se charge de ramener à lui Savary de Mauléon et quelques barons poitevins rebelles (dont les Lusignan) qui tous font allégeance au roi de France. Jean-sans-Terre ne garde l'Aquitaine.

De retour en Angleterre, excommunié par le pape Innocent III, il perd aussi l'appui des barons anglais révoltés qui l'obligent à signer la " Grande Charte " soumettant désormais les décisions du roi à leur contrôle. Avec sa femme Isabelle, rien ne va plus depuis longtemps. Tenant à son titre de reine, elle lui préfère cependant sans discrétion la fréquentation de beaux seigneurs de la Cour d'Angleterre.

Jean-sans-Terre qui ne pense plus qu'aux plaisirs de la table, mange un soir une compote de pêches marinées dans le vin et le cidre, préparée par les soins de sa femme. Il en mourait le lendemain, le 18 octobre 1216, dans sa quarante neuvième année.



Le château n'a pas les moyens de résister



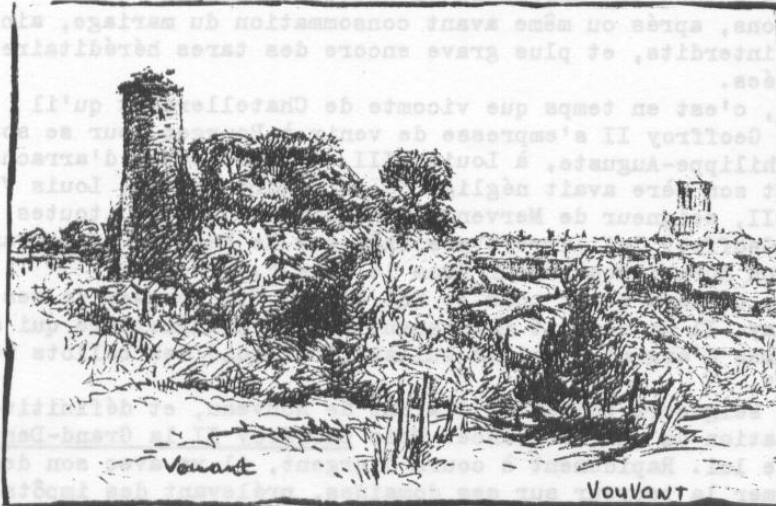
Reconstitution du Château Féodal de MERVENT

Isabelle de retour à Angoulême redevient première dame de son comté dont elle avait hérité à la mort de son père, Aymar Taillefer, inhumé maintenant sous les voûtes de l'abbaye de la Couronne, aux portes de sa ville.

Toute la noblesse d'alentour vint à nouveau lui faire sa cour, sauf Hugues de Lusignan qui, marié, se voulait d'être fidèle à son épouse. Celle-ci mourut peu de temps après sans lui laisser d'enfant.

Seulement alors en novembre 1219, un crêpe funèbre au bras, Hugues put revoir celle qu'il n'avait jamais cessé d'aimer.

Quelques mois plus tard au printemps 1220, dans la cathédrale St Pierre, Isabelle d'Angoulême, ex-reine d'Angleterre, épousait Hugues X de Lusignan. Ce fut une fastueuse cérémonie : l'oncle de Hugues, le vieux Geoffroy I de Lusignan, seigneur de Mervent et Vouvant, et ses deux fils, Geoffroy II seigneur de Moncontour et Guillaume de Valence, assistaient, pour cette cérémonie, Hugues X, chef de la famille des Lusignan.



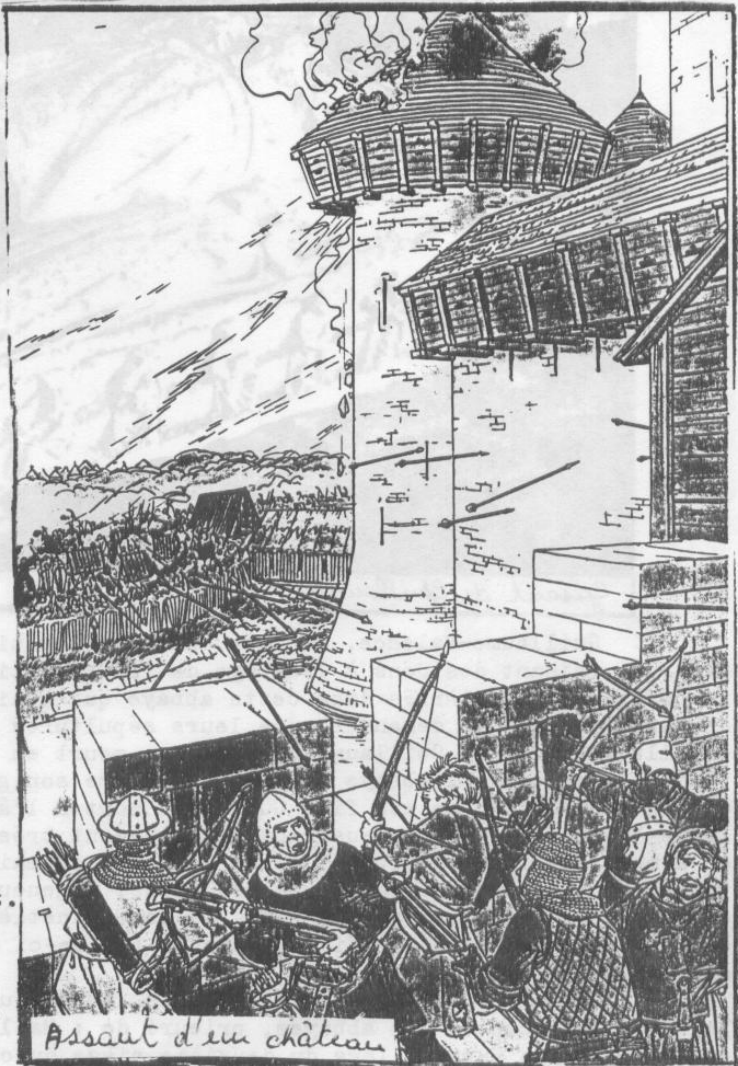
En 1222, les terres de Geoffroy I et celles de certains barons, tel Guillaume V de Parthenay, sont mises en " interdit " par le pape Honorius III, pour, disait la bulle " s'être soustraits à la fidélité qu'ils devaient à leur suzerain le duc d'Aquitaine ".

Pendant l'interdit, que les prêtres étaient en principe obligés d'appliquer sur ordre de l'évêque, et sur toute l'étendue des possessions, il n'y a plus d'offices, plus de mariages, plus de sépultures. Avec l'interdit, l'Eglise infligeait aussi l'excommunication, terrible punition qui elle, touchait seulement celui contre qui elle était promulguée. Cette sentence frappait tôt ou tard, rois ou barons plus ou moins rebelles, qui à l'Eglise, qui à son suzerain.

Après le décès de son père, en fin d'année 1223, Geoffroy II seigneur de Moncontour, prend possession des titres et des terres de Mervent, Vouvant, Oulmes et Soubise. Il va, sans scrupules, dépenser les revenus de ses baronnies, en fêtes crapuleuses et en bombances de toutes sortes. L'insécurité, la ruine et la misère vont encore régner dans le pays.

Vers 1224, il épouse une de ses parentes, sa cousine Clémence, fille de Hugues III de Chatelleraut et de Eustache de Mauléon, petite-fille de Alix Chabot, soeur de Eustache mère de la Grand-Dent (voir, bull. N° 6, p. 33). Après son mariage, Geoffroy II, portera en plus de ses autres titres celui de vicomte de Chatelleraut.

Le mariage consanguin était alors une pratique trop utilisée, faite surtout pour acquérir ou conserver les terres. Le scandale de pareille alliance " plus ou moins incestueuse ",



Assaut d'un château

Page 09
comme on en voyait des exemples à tous les degrés de la noblesse, entraî-

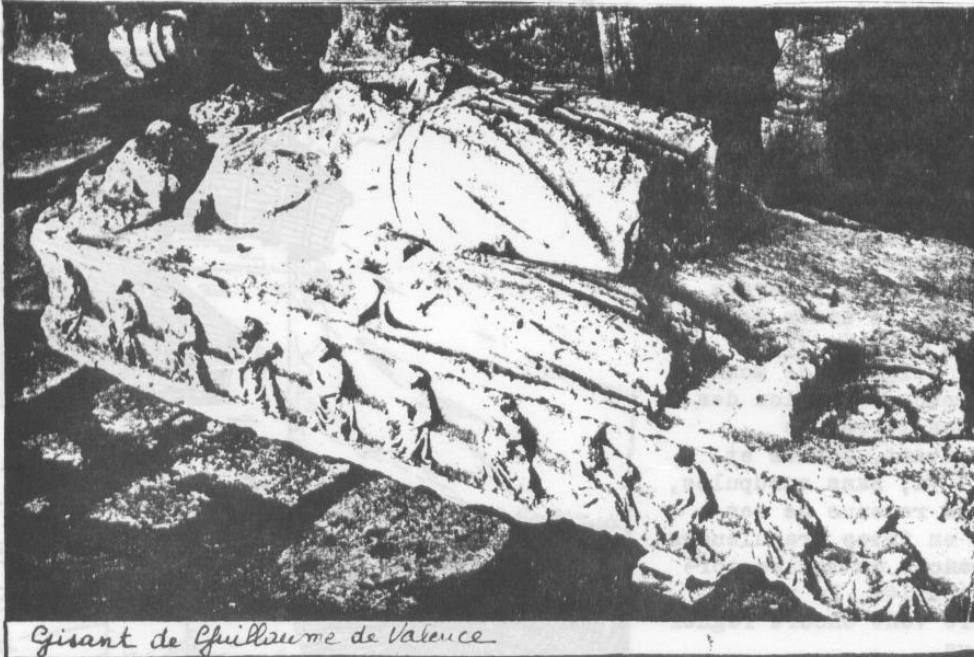
nait bien souvent des réputations, après ou même avant consommation du mariage, ainsi que des excommunications, des interdits, et plus grave encore des tares héréditaires et des stérilités non expliquées.

En cette année 1224, c'est en temps que vicomte de Chatellerault qu'il rend hommage au roi de France. Geoffroy II s'empresse de venir à Bourges pour se soumettre cette fois au fils de Philippe-Auguste, à Louis VIII, qui projetait d'arracher aux Anglais les possessions dont son père avait négligé de se rendre maître. Louis VIII, accepte l'hommage de Geoffroy II, seigneur de Mervent, à condition que "... toutes les fois qu'il ira en Poitou, Geoffroy lui livrera ses châteaux de Mervent et Vouvant afin d'y entretenir une garnison durant son séjour dans le pays".

Savary de Mauléon se déclara aussi pour le roi et lui fit hommage de ses terres de Mauléon et de Fontenay. Il en voulait maintenant au roi d'Angleterre qui au lieu de lui " adresser les sommes d'argent promises lui avait expédié des ballots remplis de cailloux et de son ...".

Les plus turbulents seigneurs poitevins étaient de nouveau, et définitivement cette fois, sous la domination du roi de France. Mais Geoffroy II la Grand-Dent n'a pas fini de faire parler de lui. Rapidement à cours d'argent, il va avec son demi-frère Guillaume de Valence, semer la terreur sur ses domaines, prélevant des impôts toujours plus élevés et se livrant alors passablement au pillage, avec son cadet.

En 1226, Guillaume de Valence avait épousé, comme son frère, une de ses parentes, Marquise, fille de Savary de Mauléon et de Belle-Assez (fille de Guillaume de Pareds). Le père de Marquise, Savary, décédé fin 1223, est enterré dans l'église de Saint-Michel en l'Herm.



Gisant de Guillaume de Valence

Guillaume-Valence, né vers 1203, et Marquise passent un acte, l'année de leur mariage, faisant des dons à l'abbaye de la Grainetière. Dans cet acte, ils expriment le désir d'être enterrés dans cette abbaye qui avait déjà reçu des dons des ancêtres de Marquise, et ils demandent que leurs sépultures soient faites " au pied de la Capella Martyrum ". Guillaume-de-Valence, meurt en 1230 à l'âge de vingt sept ans. On peut voir encore à l'abbaye de la Grainetière son gisant, aux cotés duquel repose celui d'un jeune ^{enfant} celui, de son fils Guillaume mort à l'âge de sept ans. Le tombeau de Guillaume-Valence est malheureusement actuellement très mutilé. Le gisant est représenté en armes, revêtu du pourpoint et de la cotte de maille. " Sur le pourtour de la pierre tombale, on distingue des pleureurs, assis, à genoux ou inclinés et parmi eux un ange consolateur " (L. Delhommeau, Hist. de la Grainetière). Guillaume-Valence laissera comme héritière une seule fille, Valence (celle-ci deviendra également l'héritière de son oncle Geoffroy II, la Grand Dent).

Lors de notre prochain bulletin, nous vous conterons les méfaits de Geoffroy la Grand Dent contre les abbayes, prieuré de : Maillezais, l'Absie, l'Hermenault, ainsi que la prise de Mervent lors du deuxième siège du château en 1242.

Les VERRERIES de MERVENT

Ce sujet, dont nous avons déjà parlé dans le bulletin N° 4, fait encore aujourd'hui l'objet d'un article dans notre rubrique Merventaise. Il s'agit d'un acte de vente des Verreries (une des verreries) de Mervent-Vouvant, passé à Vouvant en 1652, chez M^e Rousseau, notaire et dont voici le contenu.

" Aujourd'hui M^e Pierre Rousseau au nom et comme ayant charge de René Rampillon Sieur de la Poitevinière, ledit Sieur faisant tant pour luy que pour noble homme Nicollas du Pourtaud, Pierre Dariette (ou Darielle) et leurs assosiez en l'achapt des haults boys despendant des baronnies de ce lieu de Vouvant et de Mervent a audit nom, vandu, ceddé et transporté es par ces présentes, vand, cede et transporte à Messire Jacques Frogier prestre prieur curé recteur de la paroisse de Cezay et y demeurant présent, stipullant et acceptant sçavoir est la Grand verrye (Grande Verrerie ou Haute Verrerie) qui est bastye en la forêt dudit Vouvant, avec tout ce qui en despand sans aulcune réserve soit de potaux,, couvertures, charpente, latte, thuille y comprins ung petit apantif (apentie) y joignant avecq sa partie de charpente, thuille et latte et ung toit qui est par derriere, généralement tous les matériaux qui composent laditte verrye et apantif et tout ce qui est dedans d'icelle, que ledit Sieur Prieur curé a dict biens çavoir et s'en contanter. (sic)

Fait ladite vandition, cession, et transport pour et moyennant le prix et somme de trois cent livres tz, laquelle somme ledit sieur Frogier curé susnommé a promis et sera tenu de bailler et payer audit Sieur Rampillon ou à ses assosiez ou l'un d'eux dedans le jour es feste de Saint Jean Baptiste prochayne à payne (peines) de tous despans d'hommages es intérêts et moyennant quoy ledit Rousseau (notaire) audit nom a promis et sera tenu de garantir es garantis audit Sieur Frogier lesdittes choses par luy cidessus vandues mesme de faire agréable laditte vanthe audit Sieur Rampillon nommé que dessus. Tout ce que dessus a esté ainsy voullu, consanty, stipullé et accepté.

Lesquelles choses seront tenu garder et accomplir et permettent de respecter chacun en son regard et pour ces présentes personnellement estably en droit soulz la cour des baronnies de Vouvant et Mervevent par devant nous notaires soubsignez, jurez d'icelle ont obligé et hypothéqué tous et chacun leurs biens meubles et immeubles présents et futurs. Dont de leurs consentement vollonté et request ont esté jugé et condamné par le jugement et condamnation de ladite cour par nous Pierre Micheau et Pierre Baron notaires jurés d'icelle.

Faict et passé audit Vouvant en estude de nous dit notaire après midy le vingt septième jour du mois de novembre l'an mil six cent cinquante deux. "

Signé : Frogier, Rousseau, Micheau, Baron.

Cet acte a été trouvé dans les minutes de l'étude de Foussais et mis à la disposition de Mr A. Pineau en 1898 par feu M^e Clory, notaire à Foussais, et publié dans la R.B.P. de 1898.

Il s'agit en effet de la vente de la " Grande Verrerie ", située dans la partie de la forêt limitée par le Ruisseau des Verreries, la route D 99, la route des Verreries et l'allée de la Millarge. Nous pouvons encore actuellement voir des restes de cette verrerie.

Si nous résumons, afin d'en faciliter la compréhension nous dirons :

M^e Rousseau, notaire royal des baronnies de Mervent et Vouvant, et qui agit au nom de son client le Sieur Rampillon et de ses associés vend une terre, " les Hauts bois et la verrerie " sise dessus, avec tous ses bâtiments et ce qu'il y a dedans poteaux, couvertures, charpente, lattes, tuiles etc... Elle est vendue au Sieur Frogier curé de Cezay qui semble être garanti par les sieurs Micheau et Baron notaires et jurés à la Cour de la baronnie, qui pour cette garantie ont hypothéqué leur biens jusqu'au paiement dudit curé Frogier.

Nous avons pensé que cet acte avait pour nous une certaine importance. La verrerie fonctionnait-elle encore ? Rien ne le laisse cependant supposer !

18-7-1951
 Résistance de l'Ouest
Un trésor est caché dedans !
"Allons aux champignons..
et l'on "cueillit" une caissette d'or

La découverte d'un trésor suscite toujours un intérêt curieux.

Nous annonçons mercredi dernier, en notre première page, la découverte d'une caisse d'or dans un champ de la propriété du comte Espierre, de Saint-Luc, en Pissotte.

Voici les raisons et circonstances de cette découverte.

À début de la guerre 1939, il y a douze ans environ, une dame du Verger fit enfouir, sur le talus d'un champ, une caissette.

Vendredi 13 juillet (jour fâché), M. Plantet, héritier de M^{me} du Verger, parent par alliance du comte et de la comtesse Espierre, se présentait à Saint-Luc de Pissotte, avec plan et carte en poche.

« Je m'en vais à la cueillette des champignons », dit-il à la comtesse Espierre, quelque temps après son arrivée.

Il sortit un pendule de sa poche et opéra. Avec lui, il avait emmené un jeune cultivateur, voisin de la propriété Saint-Luc, M. André Babin.

Par trois fois, on fouilla la terre



Reportage photo « RÉSISTANCE DE L'OUEST »
 Dans cette petite tranchée, près de la maison forestière Saint-Luc de Pissotte, un curieux examine l'endroit d'où l'on sortit la caissette aux louis d'or. Mais il n'y en a plus.



Avec sa tinelle et sa pelle, M. André Babin a gagné 1.000 francs en arrachant des racines.

près d'un talus à proximité de la maison forestière de Saint-Luc.

On ne trouva rien.
 « C'est peut-être ici », dit M. André Babin, averti de la recherche à laquelle on le faisait participer.

— Non, il y a des racines.

— Arrachons la racine ! »

Il fallut alors prendre une pioche. De racine, point !...

C'était, à 60 ou 70 centimètres de profondeur environ, la caissette qu'un coup de pioche venait de crever.

Entourés d'un papier journal, les louis d'or apparurent et s'égaillèrent sur le sol à 1 fond de la petite tranchée.

On les grappilla à la main. L'ensemble, caissette y compris, pesait de 4 à 5 kg.

C'était le trésor caché, au début de la dernière guerre, par M^{me} du Verger.

M. Plantet donna, à la suite de cette opération fructueuse, un billet de 1.000 francs à M. André Babin.

Un voisin malicieux qui nous contait le terme de cette affaire, ajoutait :

« Il aurait donné à ce jeune homme un louis d'or, il lui aurait fait grand plaisir ».

C'aurait été un souvenir et sur-

tout une documentation, car le jeune Babin n'a jamais vu la couleur d'un louis... à part naturellement ceux qu'il a ramassés.

18-7-1951
Un jeune cultivateur découvre un trésor à Pissotte (Vendée)

♦ FONTENAY-LE-COMTE (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Un jeune homme de 19 ans, M. Babert, cultivateur à la ferme de Saint-Luc, en Pissotte, propriété de la comtesse d'Espierre, a trouvé, en creusant la terre, une caissette contenant des pièces et des lingots d'or, représentant une valeur de plusieurs millions. Obiécidènes curieuse, cette découverte correspond aux termes d'un testament d'une parents de la comtesse d'Espierre, qui déclarait avoir enfoui ce trésor au lieu où il a été précisément trouvé, au cours de la guerre 1914-18.

Le ROC SAINT LUC

Sur le précédent bulletin, nous vous contions l'histoire du Trésor de St Luc. Nous vous disions que la presse de l'époque avait fait mention de cette découverte, mais nous n'avions alors aucune coupure de journaux. Nous avons cherché, et nous pouvons donc vous présenter maintenant trois articles différents dont la version ne correspond pas exactement à celle que nous vous avons présentée, recueillie auprès du principal témoin. En effet, nous remarquons qu'il est bien entendu question de pièces

d'or, mais aussi de lingots d'or. Or, Mr B..... qui nous a conté cette histoire avait sans doute oublié ce détail. Aussi, nous laissons à nos lecteurs le libre arbitre dans toute cette affaire passionnante qu'est l'histoire du Trésor de St Luc

En page 71, deux coupures datées du 18 juillet 1951, dont l'une est extraite du journal " La Résistance de L'Ouest ". Ci-contre, une du 20 juillet 1951

Constatons seulement combien cette histoire a passionné la presse locale et régionale, puisqu'elle fit les gros titres des journaux de l'époque.

La Grand Rhée

A propos aussi de ce manoir dont nous vous avons parlé, bull. N°6, nous avons eu connaissance de quelques faits nouveaux qu'il nous apparait intéressant de vous communiquer. En effet, après la visite de Mr F.... archiviste aux A.D. de la Roche/Yon, celui-ci a cru bon de nous faire remarquer, " Côté ouest de cette bâtisse, on trouve encore le cintre d'une porte romaine, qui semble être l'entrée primitive et principale de ce vieux manoir.

Cette porte romane d'une importante dimension dans sa largeur comme dans l'épaisseur de ses murs, atteste bien que la Grand Rhée, fut construite bien avant 1200, et qu'elle a connu sans conteste possible le passage sur ses terres, de l'effroyable Geoffroy La Grand Dent.

Ce cintre est formé d'énormes blocs de calcaire blanc, alors que la maçonnerie qui l'entoure est, elle, de pierres oranges (calcaire roux). On retrouve ce même type de pierre au prieuré de Chassey-Grammont (Chantonay) qui est lui aussi un très vieux prieuré. Autour de la Grand-Rhée, les terres cultivées sont encore truffées de ces pierres de calcaire roux.

A propos encore de la Grand Rhée, voici ce qui nous a été communiqué par une lectrice de ce bulletin. " Le pin parasol que nous voyons à droite du manoir, ne s'est pas trouvé là par hasard... bien au contraire, un pin isolé planté ainsi près d'une bâtisse était un signe de " franchise " (de liberté) d'ailleurs on l'appelle aussi ' Pin Franc '. Ces pins ont été amenés dans nos régions, par les Romains. C'est d'ailleurs de cette époque que remonte le défrichement de la Grand Rhée, effectué à l'araire, d'où son orthographe : Grande Arée. Ce pin-parasol indiquait des propriétés libres ou des

Après la découverte du trésor de St-Luc

20-7-1951



Nous appartenons pour la plupart d'entre nous à une génération qui n'a pas eu l'habitude de manier des lous d'or. Beaucoup n'ont fait qu'apercevoir les pièces en circulation avant la première guerre mondiale. André Babin moins encore, puisqu'il n'a que 19 ans :

Je n'avais jamais vu de pièces d'or, nous a-t-il dit : je tremblais presque lorsque je sentis le métal me glisser entre les doigts. Et la vue des pièces lui donna une nuit d'insomnie.

A quelques centimètres du trésor

A deux reprises, M. Babin et son fils frôlèrent de près le trésor.

Comme on le sait, M. Babin est le fermier du comte Esplèrre depuis quatre années. Il avait retourné tous les champs de sa ferme, sauf celui où se trouvait enterré le trésor.

Pourquoi ? Il n'en sait rien. Cependant, il y a quelques semaines, il décida de le défricher et, aidé de son fils, il se mit à l'ouvrage.

Si sa machine fit le gros du travail, la main dut passer en bordure de la halle très fournie. Mais les cultivateurs, défonçant le ter-



En haut : Cette aimable touriste a bien voulu se plier aux exigences de notre photographe en se tenant à l'endroit précis où, depuis des années, reposait le trésor.

En bas : Le jeune cultivateur de 19 ans, André Babin, qui creusa pour remonter sur le champ de mais les millions enfouis dans la terre.

rain, s'arrêtèrent à proximité de la cachette.

M. Babin avait dit : *Inutile d'aller plus loin, nous arrivons à une extrémité du champ et nos attelages ont besoin d'au moins trois mètres pour reprendre le sillon suivant.*

De plus, quelques semaines plus tôt, les hommes avaient abattu deux ormes entre lesquels était le précieux colis. Ils les scièrent au ras du sol : ils délaissèrent les racines... sans cela ils trouvaient obligatoirement le magot.

Par deux fois, donc, ils ont « brûlé », pour employer l'expression enfantine.

Ajoutons que, selon certains renseignements, c'est au cours de l'hiver dernier que le plan et le secret de la cachette auraient été découverts dans les archives du château du comte d'Esplèrre.

" alleux " dispensés de toutes redevances, on ne chassait pas sur ses terres. Il annonçait aussi un refuge où on était accueilli, assisté. Telle était à l'origine la vocation de ce manoir. L'arbre était un signe de reconnaissance, et pour que ce signe soit bien visible de loin, l'arbre était unique à côté de la maison bâtie autant que possible sur une éminence.

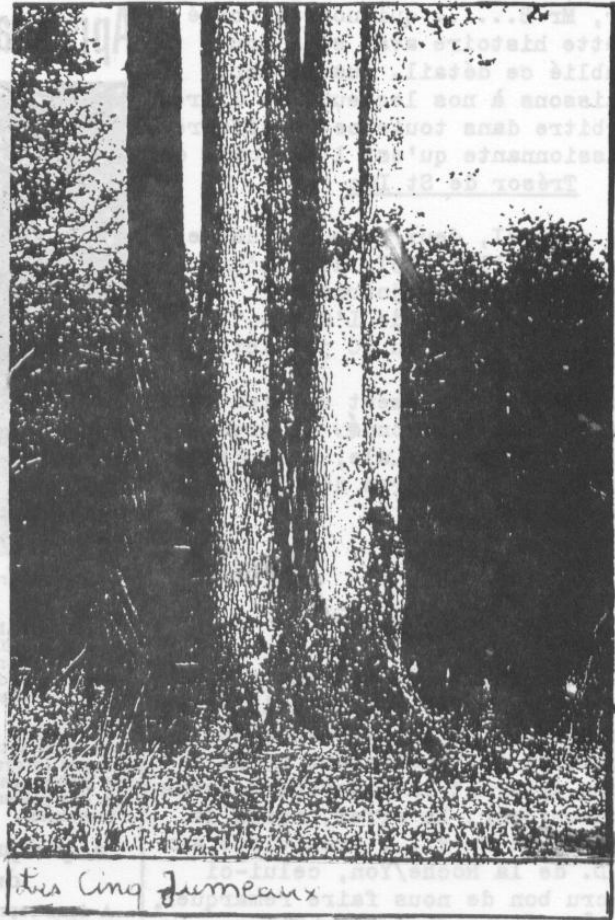
Par la suite, ce fut aussi parfois un signe de ralliement pour les Protestants qui y trouvaient refuge également.

La Grand Rhée eut-elle ce rôle ? C'est possible. Ceci expliquerait le remaniement de la façade nord prévue indubitablement pour être défensive; avec sa tourelle percée de meurtrières et qui a fort bien pu être utilisée ou prévue pour l'être au moment des guerres de religion, puisque cette façade est justement du XVI^e et du XVII^e siècle.

Pour revenir au pin-parasol, celui-ci n'est pas tricentenaire bien sur ! mais il a pu en être planté un, et toujours un, au fil des siècles afin de perpétuer ce signe de franchise.

Les Cinq Jumeaux

C'est le nom donné aux chênes qui se trouvent dans la magnifique futaie du Douard située en face du manoir de la Grand Rhée. Ce chêne séculaire formé d'un tronc énorme, d'où partent cinq fûts bien droits et hauts; malformation ou magie de la nature ? Ces cinq jumeaux forment au-dessus de la base de ce chêne, un creux, une sorte de fontaine, où paraît-il les biches viennent se désaltérer : La Fontaine aux Biches.



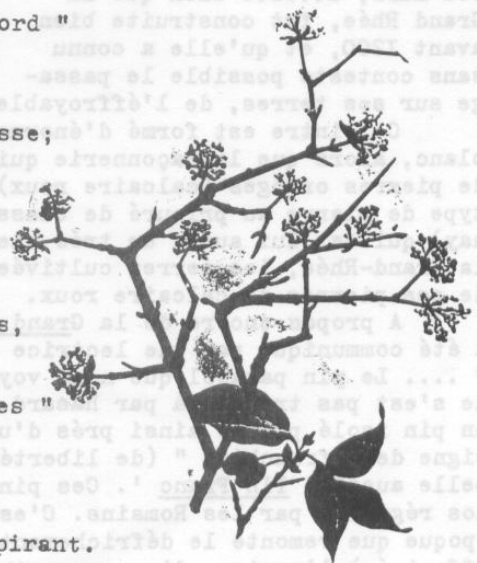
Les Cinq Jumeaux

Poème : Sur la Forêt de Mervent, de Ch. Daudeteau (Suite du bull. N° 6)

La meute sur ses pas un instant débordée,
Par le vieux Tamerlan bientôt est ramenée
Sur le cerf qui l'entraîne aux bois du " Chêne-Tord "
C'est alors qu'éperdu dans sa course rapide,
Il cherche à s'éloigner de la meute rapide
Qui le poursuit toujours de ses cris furieux.
Partout dans les ravins, c'est un torrent qui passe;
C'est un flot mugissant qui dévore l'espace,
Des chasseurs et des chiens, l'élan impétueux.

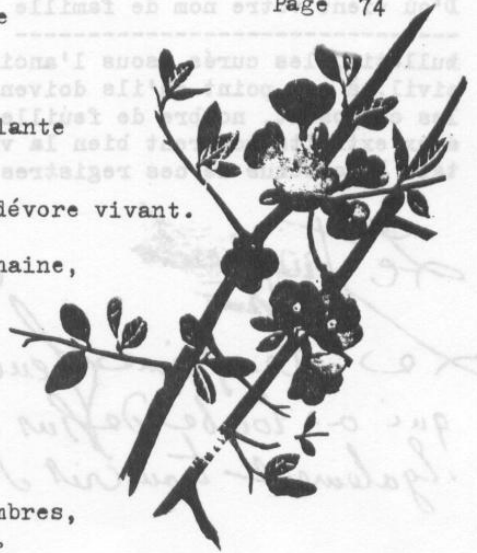
Il arrive haletant au vallon du " Déluge "
Mais il n'y trouve encore ni repos, ni refuge,
Il se jette éffaré dans l'onde du torrent,
Puis aux cris des veneurs sur ses traces fumantes,
Au son bruyant des cors aux notes éclatantes,
Il se relève et fuit sous les bois de MERVENT.
Il remonte aussitôt sur les champs des " Ouillères "
Traverse les guérets, retourne aux Epinières.
Des rochers de la Grotte, il revient triomphant,
Mais bientôt sur ses pas, altérés de carnage,
Des relais déhârdés il va subir la rage,
Lorsqu'au bord des " Deux-Eaux " il s'affaise expirant.

Au milieu des clameurs qui menacent sa tête
Il se ranime encore et pour fuir il s'apprête dans un dernier essor,



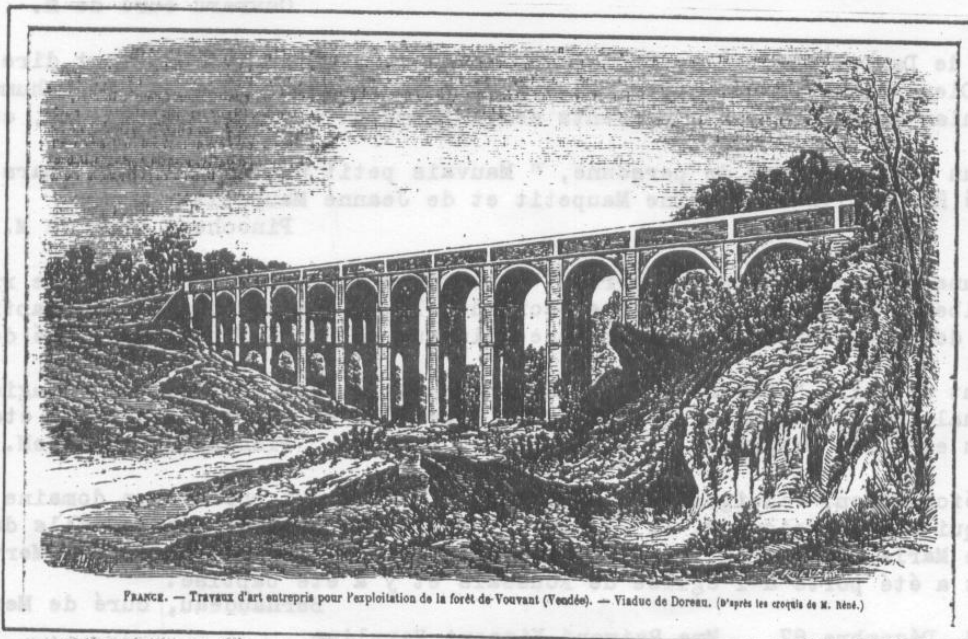
Il bondit sur les chiens dont le nombre l'accable
 Il frappe avec fureur la meute impitoyable
 Et retompe épuisé par ce suprême effort.
 Cerné de toutes parts sur la terre sanglante,
 Les chiens les plus mordants, Mousquetaire et Volante
 Le serrent de plus près unis à Tamerlan.
 Il disparaît bientôt dans l'horrible mêlée,
 Et la meute roulant avec lui dans la vallée, le dévore vivant.

C'est comme un flot houleux qui se tord et s'enchaîne,
 Les chiens ivres de sang que la fureur entraîne,
 Déchirent à l'envie ses membres palpitants
 Sous le choc furibond la bête est décharnée.
 Et quand de l'hallali, la fanfare est sonnée,
 Il passe sous les bois de longs frémissements.
 A ces cris de forêt succède le silence;
 Déjà sur les côteaux l'astre des nuits s'avance,
 C'est l'heure des adieux en attendant demain
 Il est tard et soudain, on voit sous les bois sombres,
 A travers les rochers, les gorges de " Gourdin ".
 Tout se tait sous les cieux et bientôt dans l'espace,
 Des chasseurs attardés on ne suit plus la trace dans la brume du soir,
 Des cors lointains pourtant les notes redoublées,
 Comme un dernier écho s'élèvent des vallées !
 Pour dire encore bonsoir !



Histoire des noms de lieux-dits :

Le Viaduc de Doreau : dans le bull. N° 7, nous vous parlions du lieu-dit, l'appelé-Le Pont-Ecroulé. C'est tout à fait par hasard que nous avons pu obtenir par Mr Michonneau, demeurant à Mervent, le tableau ci-dessous. Nous avons fait naturellement le rapprochement entre le Viaduc de Doreau et notre " Pont Ecroulé ". Le pont que l'on peut admirer sur cette gravure a été une des importantes réalisations du Second Empire, comme les autres ponts du Déluge et de Diet et qui permettent le passage de la route forestière N° 1. Dommage qu'il n'ait pu résister comme les deux autres, et que cette audacieuse construction ait été si fragile et si vite écroulée ! Elle serait un autre point d'attraction dans notre forêt. Qui se douterait qu'au dessus de cette gorge profonde, remblayée pour le passage de la route et au fond de laquelle murmure le charmant ruisseau canalisé maintenant dans un petit aqueduc, qui se douterait que s'est dressé là, vers 1866, et peu de temps il est vrai ! ce magnifique et impressionnant viaduc.



FRANCE. — TRAVAIL D'ART entrepris pour l'exploitation de la forêt de Vouant (Vendée). — Viaduc de Doreau. (D'après les croquis de M. Héot.)

----- ainsi que nous l'avons déjà dit dans le précédent bulletin, les curés, sous l'ancien régime, sont responsables des registres d'état-civil, à tel point qu'ils doivent en mentionner toutes pertes ou dégâts des feuillets les composant, nombre de feuillets ayant été enregistré et payé. Ci-dessous, ces deux extraits montrent bien la vigilance, l'exactitude et le soin que le curé apportait à la tenue de ces registres.



Le troisième feuillet a été brûlé par un Clerg-
qui a tombé dessus le registre, mais les extraits sont
également transcrits sur le quatrième 1784

Les deux extraits cy-dessus ont été transcrits
sur la première feuille attendu que la
première feuille avait été lachée par
le Commissionnaire qui a apporté les feuillets
qui n'étaient pas attachés. Janvier 1787

Alletru :

----- autre forme de " allotru ", le fils à l'otru : le chanceux, homme heureux, favorisé du destin, né sous un bon astre. Le 30 juillet 1771, a été baptisée Jeanne née du légitime mariage de Jean Sacré et de Marie Alletru. Jubien, vicaire de M.

Coirier :

----- est une forme de " Corrier ", corroyer, corgier, qui dans l'Ouest est un courroyeur, un bourrelier qui vendait des courroies. Le 5 mai 1740, a été enterrée Magdeleine Coirier âgée de 64 ans, présents François Bagné époux et autres.

Ouvrard curé de M.

Daniau :

----- forme de Daniel, Danielli, Daniellot, vient de l'hébreu et qui veut dire : jugement de Dieu, juste comme Dieu ou Dieu juge . Le 12 avril 1779, a été inhumée Gabrielle Daniau épouse Coupeau, présents ses enfants et autres. Bernaudeau, curé Maupetit :

----- est un nom et surnom de personne, " Mauvais petit ou Petit ". Le 7 mars 1769, a été baptisé René, fils de Antoine Maupetit et de Jeanne Maupetit.

Pinocheau curé de M.

Ribreau :

----- est une déformation de " Ribereau " qui vient de ' ribe ' qui est une rive et aussi de ' riber ' un riverain, origine occitane. Le 25 juillet 1767 a été baptisée Renée, fille de Jean Ribreau et de Marianne Loizeau.

Pinocheau, curé de M.

Savineau :

----- vient de saint " Savin ", natif de Breschia, fuyant l'Italie se réfugie en Gaule; la finale eau est caractéristique de l'Ouest. Le 26 février 1759, ont été unis Jean Savineau et Marie Desprez.

Pinocheau, curé de M.

Seigneurin :

----- déformation, " Seigneuret, Seigneury "; celui qui possède un domaine de seigneur ou qui est au seigneur. Le 27 sept. 1780, a été baptisé Pierre, fils de Jean Soulard et de Marie Seigneurin, le sieur Soulard, bordier de la paroisse de Mervent, le dit enfant a été porté à l'église de Foussais et y a été baptisé.

Bernaudeau, curé de Mervent.